

Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute



Composante
EUK-CVL



Lieu(x)
Orléans

Présentation

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne; des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles. Le masseur-kinésithérapeute exerce son activité en toute indépendance et en pleine responsabilité conformément au code de déontologie mentionné à l'article L.4321-21 du code de la santé publique. La masso-kinésithérapie consiste en des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Les actes sont amenés à évoluer en fonction de l'évolution des connaissances et des preuves scientifiques

Dans l'exercice de son activité, le masseur-kinésithérapeute Le masseur-kinésithérapeute réalise son activité et prend des décision thérapeutique en tenant compte (i) de son expertise professionnel, (ii) des données de science et (iii) des caractéristiques bio-psycho-sociales du patient. Le masseur-kinésithérapeute communique au médecin toute information en sa possession susceptible de lui être utile pour l'établissement d'un diagnostic médical ou l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et son évolution.

Dans le cadre de la prescription médicale, il établit un bilan qui comprend le diagnostic kinésithérapique et les objectifs

de soins, ainsi que le choix des actes et des techniques qui lui paraissent les plus appropriés. Ce bilan est tenu à la disposition du médecin prescripteur.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention.

Contacts utiles

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

DOIP

Tél : 02 38 41 71 72

Courriel : [doip\[at\]univ-orleans.fr](mailto:doip[at]univ-orleans.fr)

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/orientation-insertion>

Admission

Conditions d'admission

Conditions d'admission RENTREE 2025/2026

Pour les étudiants qui souhaitent être admis en Licence 2 (1ère année de formation à la kinésithérapie) à l'EUK CVL, l'accès se fera soit par :

- un parcours spécifique « accès santé » (PASS)
- une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

<https://www.univ-orleans.fr/euk-cvl/formation/conditions-dadmission-rentree-2024-2025>

Et après

Insertion professionnelle

- Exercice salarié dans le secteur public ou le secteur privé (hôpitaux, centres de rééducation,..)
- Exercice libéral
- Enseignement
- Parcours de recherche (master et doctorat)

Infos pratiques

Contact

Responsable cycle 1 (grade licence)

- Fabrice MIGUEL
- [fabrice.miguel\[at\]univ-orleans.fr](mailto:fabrice.miguel[at]univ-orleans.fr)

Responsable cycle 2 (grade master)

Yadira IBARGUEN-VARGAS

[yadira.ibarguen-vargas\[at\]univ-orleans.fr](mailto:yadira.ibarguen-vargas[at]univ-orleans.fr)

Admissions, gestion de la scolarité :

scolarite.eukcvl@univ-orleans.fr

inscriptions.eukcvl@univ-orleans.fr

02 38 41 76 89

Contact(s) FC

Pour les adultes en reprise d'études, pour les contrats de professionnalisation et pour la VAE:

<https://www.univ-orleans.fr/sefco>

[Formulaire de contact](#)

Tél : 02 38 41 71 80

Lieu(x)

 Orléans

Programme

Organisation

- Les études préparatoires au Diplôme d'Etat de Masseur- Kinésithérapeute durent 5 ans : une année de préparation en première année à l'université (licence 1ère année option santé (L.A.S ou PASS) puis 4 années à l'école. Les 4 années sont réparties en deux cycles.
- Enseignements théoriques et pratiques – Stages cliniques dans les hôpitaux, les centres de rééducation, les cabinets de praticiens
- Evaluation continue des connaissances, des compétences et aptitudes
- Diplôme d'Etat et 300 ECTS